

# Des Nouvelles de Thélod

N° 03/2022

## NUISANCES SONORES – TRAVAUX DE JARDINAGE - RAPPEL

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, sont autorisés uniquement les :

Jours ouvrables : de 8h à 20h

Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanches/jours fériés de 10h à 12h

Une benne à déchets verts est à votre disposition ; merci de ne pas la surcharger et prévenir pour demander l'enlèvement au 03.54.95.62.41. Il est **interdit de brûler** des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

## ACCES DECHETTERIE

La déchetterie est accessible à tous les habitants de Moselle et Madon. Vous pouvez vous procurer la carte d'accès auprès de la CCMM en fournissant les éléments suivants :

Pièce d'identité, justificatif de domicile, coordonnées téléphoniques.

Tout dépôt à côté des containers est considéré comme du dépôt sauvage dont l'enlèvement est facturable. Nous sommes régulièrement obligés de récupérer sacs poubelles, cartons....

## FERMETURE MAIRIE

La mairie sera exceptionnellement fermée ce samedi 9 avril 2022.

## ECONOMIE ENERGIE - MAINTIEN A DOMICILE

Le service habitat de la CCMM vous soutient techniquement dans la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de l'habitat et vous renseigne sur les aides financières possibles.

Pensez à prendre contact avec ce service dès la réflexion sur le projet.

**Christelle GRIES**

**Service Habitat et Energie**

[service-habitat@cc-mosellemadon.fr](mailto:service-habitat@cc-mosellemadon.fr)

Communauté de Communes Moselle et Madon

145, Rue du Breuil - 54230 NEUVES-MAISONS

Permanences téléphoniques au 03 54 95 65 84 les lundis et jeudis matins

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- fax : 09 70 62 21 48 - email : [commune.thelod@wanadoo.fr](mailto:commune.thelod@wanadoo.fr)

## **DISTRIBUTION « DES NOUVELLES DE THELOD »**

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Dans un souci d'économie, les versions papier ou email seront distribuées uniquement aux personnes qui en feront la demande. Si vous ne vous êtes pas encore fait connaître, merci de remplir le formulaire ci-dessous.

**Formulaire de demande** (à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie) ;

Mr et/ou Mme : .....

VERSION PAPIER

VERSION EMAIL : adresse : .....